



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD

## AVIS PUBLIC PROMULGATION

**RÈGLEMENT NO. 357-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008, LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO. 231-2012, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO. 189-2008 ET LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT NO. 192-2008 CONCERNANT L'AJOUT DE DISPOSITIONS RELATIVES AUX UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES**

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement.

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 3 juin 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement no. 357-2024 modifiant le règlement de zonage no. 187-2008, le règlement sur les usages conditionnels no. 231-2012, le règlement de construction no. 189-2008 et le règlement sur les permis et certificat no. 192-2008 concernant l'ajout de dispositions relatives aux unités d'habitation accessoires ;**

Ce règlement a reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce le 18 juin 2024 et prend donc effet à la date de délivrance du certificat de conformité à son égard, soit le 25 juin 2024.

Le texte de ce règlement est disponible sur le site web de la municipalité (<https://saint-bernard.quebec/>), ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au **1499 rue Saint-Georges, Saint-Bernard, (QC), G0S 2G0**, où toute personne peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Bernard (Québec), ce **25 juin 2024**.

(Signé)

Marie-Eve Parent

Directrice générale et greffière-trésorière